



Annexes kit de bonne pratiques pour les personnes contrôlées

- Attestation de déplacement dérogatoire (p.2)
- Justificatif de déplacement professionnel (p.3)
- Attestation témoignage d'un contrôle ou d'une verbalisation abusive/discriminatoire/ violente (p. 4-6)

Attestation de Déplacement dérogatoire

En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :

À :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹ :

Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés².

Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur gouvernement.fr).

Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée.

Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.

Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.

Convocation judiciaire ou administrative.

Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Fait à :

Le : à h

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

¹ Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

² A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.

³ Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

Justificatif de Déplacement Professionnel

En application de l'article 3 du décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e),

Nom prénom de l'employeur :

Fonctions :

certifie que les déplacements de la personne ci-après, entre son domicile et le ou les lieux d'exercice de son activité professionnelle ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, ne peuvent être différés ou sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail au sens du 1° du 1er alinéa de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 portant les dispositions concernant les déplacements et les transports :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse du domicile :

Nature de l'activité professionnelle :

Lieux d'exercice de l'activité professionnelle⁴:

Moyen de déplacement :

Durée de validité⁵ :

Nom et cachet l'employeur :

Fait à :

Le :

⁴ Indiquer tous les lieux d'exercice de l'activité du salarié, sauf si la nature même de cette activité, qui doit être scrupuleusement renseignée, ne permet pas de les connaître à l'avance (par exemple: livraisons, interventions sur appel, etc.).

⁵ La durée de validité de ce justificatif est déterminée par l'employeur. Il n'est donc pas nécessaire de le renouveler chaque jour. Cette durée doit tenir compte de l'organisation du travail mise en place par l'employeur (rotations de personnel par exemple) ainsi que des périodes de congé ou de repos.

DÉCRIRE LES FAITS

La personne doit ensuite décrire le contrôle ou la verbalisation, dont elle a été témoin. Une attestation précise et factuelle est plus crédible.

LES ELEMENTS A NOTER	REMARQUES
<p>Le lieu du contrôle La date du contrôle L'heure du contrôle</p>	<p>Sans ces trois éléments, votre témoignage ne pourra pas être vérifiable et aura donc de fortes chances de ne pas être utilisé. Ils peuvent aussi permettre aux enquêteurs de retrouver le(s) agent(s) auteur(s) du contrôle ainsi que d'autres témoins ou d'éventuelles preuves matérielles.</p>
<p>Le contexte du contrôle</p>	<p>Que faisait la personne contrôlée ? Etait-elle seule ou accompagnée ? Avait-elle son attestation de déplacement ? Ex : <i>Je sortais du bureau de tabac quand j'ai vu M.X se faire contrôler. Il était seul, en train de faire son jogging.</i></p>
<p>Le déroulé du contrôle</p>	<p>La personne était-elle tutoyée ou vouvoyée ? Y a-t-il eu une fouille ou une palpation ? De la violence verbale ou physique ? Les agents portaient-ils des gants et des masques ?</p>
<p>L'identité des agents</p>	<p>Indiquer si possible des informations qui permettent d'identifier les agents concernés (telles que leur taille, leur carrure, leur couleur de yeux, etc.), leur numéro de matricule RIO, le type de brigade ou le type de police concernée (nationale, municipale...).</p> <p><i>Attention : s'ils ont l'obligation de porter leur matricule, les agents ont tendance à le dissimuler. Si vous leur demandez de le montrer, qu'ils refusent, notez-le dans votre attestation.</i></p>

III. DÉCLARER SA SINCÉRITÉ

La procédure prévoit que le témoin réécrive à la main l'ensemble de l'article 441-7 du code pénal : "***Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts***" (cette phrase doit être écrite entièrement de votre main)

Remarque : **surtout ne pas renoncer**

